

2ATF
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 €
Siège social 1 Allée de la Pèbre d'Ail
Lot 28 – Parc de la Nartelle 1
83120 – SAINTE MAXIME
RCS FREJUS : 828 386 243

PROCÈS - VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 01 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX LE 01 JANVIER à 11heures, les associés se sont réunis au siège de la Société, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Aucune opposition valable n'ayant été formulée, compte tenu de l'ordre du jour de l'assemblée et de la nature des délibérations proposées, cette feuille de présence mentionne également l'identité des associés participant à l'assemblée par visioconférence, dans les conditions prévues par la loi, les règlements en vigueur et les statuts de la société, qui sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Sont présents :

Monsieur AUDIER Anthony, détenteur de 100 actions, ci.....100 ACTIONS

Monsieur LOIN Rémy préside la séance en qualité de président de la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en conséquence elle déclare que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En application des dispositions du Code de commerce, vous trouverez ci-joint :

- Le rapport de la présidence ;
- Le texte des résolutions proposées ;

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le texte des résolutions proposées et tous les documents nécessaires à votre information sont, à compter de ce jour, tenus à votre disposition au siège social où vous pourrez en prendre connaissance ou copie.

La Présidente déclare que tous les documents prescrits par le Code de commerce ont été adressés aux associées en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'assemblée a pris connaissance :

- Du projet de démission de Monsieur LOIN Rémy de ses fonctions de président.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président
- Nomination du nouveau président
- Modification de statuts,
- Les pouvoirs à donner en vue des formalités.

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur LOIN Rémy de ses fonctions de président à compter de la présente assemblée et le remercie.

Est nommé au lieu et place :

Monsieur AUDIER Anthony

Né le 22 décembre 1975 à Marseille (B.D.R.)

De nationalité Française

Marié à Madame DRAZEVIC Brigitte sous le régime de la séparation de biens en vertu d'un contrat de mariage signé le 16/05/2007 devant Maître BERNARD Notaire aux Pennes Mirabeau.

Demeurant 2097 Bd Marius Brémond 13170 LES PENNES MIRABEAU.

Qui accepte les fonctions de président à compter de ce jour.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le Président et les associés.

Monsieur AUDIER Anthony
Président



Monsieur LOIN Rémy

